

La peine de mort

Quatrièmement, un comité pourrait examiner les mesures d'aide à offrir aux victimes. Bien souvent les parlementaires oublient que ce n'est pas en exécutant l'assassin que l'on ressuscite sa victime. Il y aurait beaucoup à faire pour aider les victimes. J'appuierais certes n'importe quel parti à la Chambre qui renverrait ces questions à un comité.

Certains ont prétendu que nous n'avons pas vraiment eu un vote libre en 1976, c'est-à-dire la dernière fois que nous avons officiellement étudié la question.

M. Siddon: Exact. Cela a été une supercherie.

M. Allmand: Je tiens à assurer à tous les députés, comme c'est moi qui ai parrainé le bill, que c'était bel et bien un vote libre. En fait, 30 p. 100 des députés de mon parti ont voté contre mon bill. A chacun des trois votes que nous avons eus sur le bill, nous n'avons gagné que par une marge de cinq à 15 voix. Si nous n'avions pas eu l'appui du Nouveau parti démocratique, dont tous les membres ont voté pour l'abolition, le bill aurait été rejeté. Le whip de mon propre parti, dont je respecte l'opinion, s'était opposé au bill et à mon point de vue et il avait convaincu un grand nombre de députés de notre parti de voter contre. Je me rappelle avoir déclaré dans le discours que j'ai prononcé à l'époque que le vote serait libre pour tous les députés sauf les membres du cabinet. Je pensais que puisque le cabinet approuvait le bill, cela excluait ses membres d'un vote libre. Le lendemain, le premier ministre (M. Trudeau) et le leader de la Chambre, qui était alors M. Sharp, déclaraient publiquement que je me trompais et que tout le monde pourrait voter librement, y compris les membres du cabinet, même s'ils approuvaient le bill.

M. Kilgour: Simple coïncidence.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face sont prêts à croire n'importe quoi tant que cela les arrange. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le vote a posé bien des problèmes pour un grand nombre d'entre nous. Je pense que j'ai été le premier ministre depuis au moins 25 ans à devoir présenter un bill sérieux à la Chambre sans être sûr d'avoir l'appui de son caucus.

De fait, la majorité du caucus nous a appuyé, mais 30 p. 100 de nos députés ont voté contre le bill. Certains prétendent que ce n'était pas un vote libre parce que tous les membres du cabinet ont voté de la même façon. Pourtant, tous les députés créditistes ont voté contre le bill. Est-ce que cela veut dire qu'ils ne pouvaient pas voter librement? Ils ont tous voté contre le bill parce qu'ils votaient d'après leurs convictions. Les membres du cabinet avaient décidé d'appuyer le bill parce qu'ils y croyaient.

Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, qu'en principe, je m'oppose aux votes libres sur des questions de ce genre. Selon moi, si un gouvernement doit imposer une peine quelconque, il doit être certain de ne pas éprouver de remords ultérieurement. Je ne comprends pas comment le chef de l'opposition (M. Clark) peut déclarer, comme il l'a fait quand il était premier ministre, qu'il permettrait aux députés de voter librement sur cette question bien qu'il ne croie pas à la peine capitale. Il a déclaré pouvoir s'accommoder du résultat du vote. Lorsqu'une question de principe comme celle-ci est en jeu, je ne comprends

pas comment un gouvernement qui croit dans une chose peut administrer une loi qui va tout à fait à l'encontre de ses convictions. Pour ma part, je pense que si un gouvernement et un parti croient en quelque chose, ils doivent faire front commun et en sortir victorieux ou accepter la défaite. Voilà ce que je pense de la question.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Certains députés de l'opposition ont laissé entendre qu'une véritable démocratie parlementaire doit permettre aux députés de voter d'après les sondages d'opinion et les referendums. L'un après l'autre, les députés de l'opposition se sont levés pour déclarer: «J'ai mené un sondage dans ma circonscription et cela a donné tel ou tel résultat.» Si, pour avoir une démocratie parlementaire, il faut voter en fonction des sondages d'opinion et des referendums, nous sommes tombés bien bas.

Comme le député néo-démocrate qui a pris la parole avant moi l'a signalé, les conservateurs n'ont certainement pas lu les écrits d'un des philosophes dont ils veulent s'inspirer, Edmond Burke, qui signalait, comme on l'a répété à maintes reprises, que, dans le régime britannique de démocratie parlementaire, les députés sont élus pour représenter leur circonscription en étudiant les questions qui surgissent de façon approfondie, en tenant compte de tous les arguments et en prenant par la suite la décision qu'ils jugent d'après tous les faits être la plus avantageuse pour le pays. Puis, ils doivent accepter les conséquences de leur décision au moment des élections suivantes.

J'ai déjà voté quatre fois à la Chambre contre la peine capitale. Deux fois j'ai déposé des bills visant à abolir la peine capitale. Je me suis présenté à six élections dont trois après avoir déposé mon bill visant à abolir la peine capitale et j'ai été réélu. La question a été soulevée durant chaque campagne électorale ainsi que cela a été souligné à la Chambre au cours du débat. Il y a des gens qui n'ont pas été d'accord avec moi et je n'ai pas été d'accord avec eux. Mais nous avons mis cartes sur table et malgré cela on a estimé que cela constituait une question sur laquelle on pouvait parvenir à une solution équilibrée. Comme je l'ai dit, nous avons été réélus.

M. Gamble: Vous dites donc que vous êtes mieux en mesure de juger de la question que vos électeurs.

M. Allmand: Je me ferai un plaisir de faire part de ces commentaires au sujet de mes électeurs lors des prochaines élections. En fait j'en donnerai un exemplaire au candidat conservateur.

Pour conclure, si la valeur suprême dans notre pays et dans cette chambre est la vie humaine, alors la société ne devrait jamais répéter l'acte du criminel. Un système de droit criminel fondé sur la notion de vengeance ne convient pas à une société civilisée. Nous devons chercher des solutions qui soient humaines, civilisées mais aussi efficaces et qui offrent une certaine sécurité. La peine capitale, monsieur l'Orateur, n'est pas efficace, elle ne procure pas la sécurité; elle n'est ni humaine ni civilisée.

Des voix: Bravo!